



Grans, le 24 Juillet 2021

Chers parents,

Vous trouverez ci-dessous les informations pour effectuer votre demande de licence de rugby à XIII pour la saison 2020/2021. Les catégories d'âge pour cette saison sont les suivantes :

- BABY : joueurs nés en 2017 et 2018
- U7 : joueurs nés en 2015 et 2016
- U9 : joueurs nés en 2013 et 2014
- U11 : joueurs nés en 2011 et 2012
- U13 : joueurs nés en 2009 et 2010

Comme chaque année les instances fédérales de notre sport nous demandent de prendre certaines dispositions au niveau des assurances individuelles accident pour nos licenciés. L'école de rugby GRANS XIII demande à chacun de ses licenciés d'adhérer aux garanties A.I.A du cabinet Lafont qui est l'assureur de la FFR XIII. La licence prend donc en compte la cotisation de niveau 2 pour la compétition amateur de votre enfant.

Le certificat médical signé par votre médecin généraliste doit se faire impérativement sur la feuille spécifique séparée que nous vous fournissons.

Tout enfant prenant pour la première fois une licence de rugby à XIII (ou qui n'était plus licencié depuis plus de 4 ans) pourra se faire parrainer par un autre enfant et permettra à son « parrain » de bénéficier d'un bon d'achat de 25€ sur le site « only-rugby.com ».

Un maillot de match sera prêté à l'enfant pour toute l'année par l'école de rugby Grans XIII moyennant une caution de 50€. Ce chèque de caution ne sera pas encaissé et rendu en fin d'année contre le maillot (en bon état).

Pour que votre demande de licence soit complète, nous vous demandons de nous faire parvenir les documents et imprimés ci-joint dûment remplis :

- la demande de licence (merci de suivre les instructions ci-après pour renseigner ce document)
- le certificat médical de pratique signé
- la demande de renseignement A.I.A
- l'autorisation parentale jointe
- le règlement intérieur du club dûment complété et signé
- la photocopie de la carte d'identité ou du livret de famille du demandeur (futur licencié)
- un chèque de 70 euros à l'ordre de « Ecole de rugby GRANS XIII »
- un chèque de caution de 50€ contre la remise d'un maillot de match pour l'année (le chèque ne sera pas encaissé et rendu en fin d'année contre le maillot en bon état)

Si vous souhaitez surclasser votre enfant, il vous faudra fournir 2 documents supplémentaires : une autorisation parentale et un certificat médical de surclassement signé par un docteur **qualifié en médecine du sport**. Nous contacter le cas échéant.

Nous insistons sur le fait que pour pouvoir disputer les premiers tournois du challenge, les dossiers de demande de licence complets auront dû être validés par la Fédération Française de Rugby à XIII avant les rencontres. L'équipement nécessaire pour la pratique du rugby à XIII dans le cadre du challenge comprend un short et une paire de chaussette compris dans le prix de la licence, le maillot prêté par l'école de rugby Grans XIII, la paire de chaussure à crampons moulés ou des baskets, le protège dents fourni par la FFR XIII et le casque de protection qui est obligatoire et reste à la charge du licencié.

Enfin, les membres du club s'engagent à respecter les gestes barrières fixés conformément aux directives nationales liées à la crise sanitaire.

Nous nous tenons à votre entière disposition pour toute demande d'information complémentaire.

Pour le bureau, treiz'amicalement votre.

CONTACTS :

- Sophie PERIN (Secrétaire) : 06 16 45 13 08
- Elodie COLIN (Responsable école de rugby) : 06 60 41 57 71
- Coralie MARCELLIN (Respons école de rugby) 06 74 85 25 96
- Georges RAILLON (Président du club): 06 13 43 94 29